



# Randonnée au Pays de George Sand

Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 août 2026  
de randonnées à thèmes accompagnées  
[www.pays-george-sand.com](http://www.pays-george-sand.com)



## Organisation générale

Pendant 3 jours, des randonnées à thèmes accompagnées sont proposées pour faire découvrir, au fil des chemins, les multiples facettes du Pays de George Sand avec chaque jour un thème et un point de départ différents. Chacun se rend par ses propres moyens au point de départ qui lui sera clairement indiqué lors de son inscription.

*Les enfants devront être accompagnés d'une adulte responsable. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être jointe au bulletin d'inscription. Nous vous informons que par mesure de sécurité les chiens ne sont pas admis.*

### ☀️ **Vendredi 21 août** : « A table » : Montlevicq – 18 km

Le temps d'une randonnée, partons à la découverte de la gastronomie française, ce trésor inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au fil des pas et des mots, cette balade gourmande nous invite, avec humour et légèreté, à questionner notre rapport au goût et à la nourriture : mange-t-on pour vivre ou vit-on pour manger ? Un véritable menu littéraire, à savourer sans modération.

### ☀️ **Samedi 22 août** : « Éloge du prince noir... Ou le récit non historique d'une chevauchée » – Base de loisirs de Ligny - Pouligny-Notre-Dame – 17 km

Le long du GR®100, cette randonnée nous entraîne sur les traces de la grande histoire, dans le sillage d'Édouard de Woodstock, plus connu sous le nom de Prince Noir, figure marquante de la Guerre de Cent Ans. De Bordeaux à Poitiers, sa célèbre chevauchée traverse les terres du Berry. Une randonnée avec un spectacle décalé, mêlant humour, anecdotes et... peut-être quelques vérités historiques !

### **Samedi soir** : repas au restaurant au comptoir des évasions » à Nohant-Vic

### ☀️ **Dimanche 23 août** : « Les Maîtres Sonneurs » : Nohant-Vic – 18 km

Partez pour une randonnée sur le thème des Maîtres Sonneurs, inspirée du roman champêtre de George Sand, qui rend hommage au Berry et à ses bals populaires. En chemin, suivez Tiennet, Brulette et Joseph, et découvrez comment la rencontre avec un sonneur du Bourbonnais transmet l'art de la cornemuse. Entre tradition, liberté et transmission, la musique devient un langage vivant, célébrant les 150 ans de la disparition de George Sand en 2026.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Accueil** : A partir de 7h45 et départ de la randonnée à 8h30 durant les 3 jours.

**Parcours** : Les parcours devront s'effectuer au rythme d'une randonnée touristique, en dehors de tout esprit de compétition, permettant la découverte du pays. Des arrêts sont prévus pour les animations.

**Accompagnement et animations** : Il est assuré par des personnes connaissant parfaitement le pays, les animations sont réalisées par des compagnies de théâtre professionnelles.

**Assurance** : Tous les participants doivent de façon obligatoire bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle. La signature du contrat de vente sous-entend que le participant est en règle de ce point de vue.

**Équipement** : Celui du randonneur habituel (vêtements pratiques, bonnes chaussures étanches).

**Tarifs à la journée** : **Inscription obligatoire jusqu'au 19 août 2026 - Attention, pas d'inscription sur place**

- 30 € (comprenant : buffet froid le midi, ravitaillements, accompagnement, animations) ou 17 € (comprenant ravitaillements, accompagnement, animations mais sans le buffet froid du midi – repas à la charge du randonneur).

- Remise de 1 €/ jour aux licenciés des Comités de Randonnée Pédestre et UFOLEP sur présentation d'une copie de leur carte au moment de l'inscription.

- 25 € : Repas du samedi soir

# Modalités d'inscription

## Check list pour s'inscrire aux journées de randonnées sans hébergement

<u>A faire</u>	<u>Fait</u> <input checked="" type="checkbox"/>
Remplir le contrat de vente	
Etablir le règlement complet de la prestation par chèque à l'ordre du Trésor Public	
Renvoyer le contrat de vente signé au recto et verso à l'adresse suivante : <b>Office de Tourisme du Pays de George Sand – 134 rue nationale – 36400 La Châtre.</b>	
<u>Validation de l'inscription</u>	
Lorsque l'Office de Tourisme du pays de George Sand recevra le contrat de vente, il validera l'inscription en renvoyant par mail ce contrat signé par celui-ci ainsi que les bons d'échanges correspondants à la prestation achetée (à présenter sur place lors de votre arrivée).	
Le retour par mail du contrat de vente signé par l'office de tourisme validera définitivement votre inscription à la randonnée.	

**Date limite pour les réservations sans formule hébergement : Mercredi 19 août 2026**  
**(pas d'inscription sur place).**

Attention : \* la copie de votre carte UFOLEP ou FFRP doit obligatoirement être à jour et jointe au contrat de vente lors de votre envoi.

Afin de ne pas utiliser de gobelets jetables lors des ravitaillements, des ECOMUGS vous seront proposés au départ de la randonnée – Une caution de 2€ est demandée à chaque personne souhaitant un ECOMUG. Merci de prévoir la monnaie afin de régler la caution directement sur place (caution qui vous sera restituée si vous ne souhaitez pas garder l'Ecomug à la fin de la journée). Si vous ne prenez pas d'ECOMUG vous devez prévoir dans votre sac un gobelet.

### Randonnée à thème accompagnée au Pays de George Sand



« Randonnées à thèmes accompagnées au pays de George Sand »

Vendredi 21, samedi 22, dimanche 23 août 2026

Nom – Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél\* : .....

Email\* .....

\*obligatoire en cas de problème

Noms des participants : .....

**J'accepte d'être contacté(e) pour recevoir les informations de l'édition 2027**

**Inscription Navette (sous réserve de disponibilité) :** Je souhaite bénéficier du service de la navette (la navette partira tous les matins de l'hôtel le Lion d'Argent à La Châtre - Elle est avant tout réservée aux personnes **qui ne possèdent pas de véhicule - (capacité maximum 7 personnes.)**

Navette vendredi matin : ..... x personne(s) - Navette Samedi matin : ..... x personne(s)

Navette Dimanche matin : ..... x personne (s)

**RESERVATIONS 2026**

Réservation « Formule rando + animations + déjeuner » à 30€/personne/jour			
Date	Nb de personnes	Réduc licenciés FFRP / UFOLEP 1€/pers/jour	Total
Vendredi 21 août 2026			
Samedi 22 août 2026			
Dimanche 23 août 2026			
Réservation « Formule rando + animations » à 17€/personne/jour			
Vendredi 21 août 2026			
Samedi 22 août 2026			
Dimanche 23 août 2026			
Dîner du samedi 22 août à 25€/personne			
Samedi 22 août soirée			
		<b>Total à régler **</b>	

**\*\* Le prix ne comprend pas :** Les dépenses à caractère personnel, l'assurance annulation, le transport, et toutes autres visites ne figurant pas sur le programme

Je soussigné(e)..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de réservation mentionnées au verso.

Signature du client précédée  
de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à ....., le ..... 2026  
Signature du représentant de l'Office de Tourisme

## CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE – Randonnées à thèmes

**Forme juridique : Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère / Office de Tourisme du Pays de George Sand, service public administratif – SIRET 243 600 350 00090**

**Siège social : Place du Général De Gaulle - 36 400 LA CHATRE**

**Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjour – IM036260003**

**Assurance RCP : SMACL 2777415**

**Adresse : TSA 67211 – CS 20000 – 79060 NIORT Cedex 9**

**Article 1 : Conclusion du contrat de voyage** : La signature du contrat de voyages auprès de l'Office de Tourisme du Pays de George Sand implique l'acceptation par le client des conditions générales et particulières de vente.

### **Article 2. Réservation :**

**1a/ Pour un séjour randonnée avec hébergement** : Toute demande d'option ne peut être considérée comme une réservation. La réservation devient ferme au retour du contrat signé par le client et par l'Office de tourisme du Pays de George Sand (avant la date limite figurant sur le contrat) et impérativement accompagné d'un acompte égal à 30% du montant total du dossier du séjour pour les réservations de forfait avec hébergement jusqu'à J-30. Pour les inscriptions tardives à moins de 30 jours, le solde total sera demandé.

**1.b/ Pour une inscription randonnée sans hébergement**, le montant total de la prestation sera demandé dès l'inscription. Le règlement devra être envoyé en même temps que le contrat de vente. Le paiement sera encaissé 1 mois avant la date de la randonnée.

**1.c / Pour une inscription randonnée sans hébergement** inscrit par téléphone à J-7 et moins, le règlement se fera sur place par chèque bancaire ou en espèces avec l'apport.

**Article 3 : Règlement du solde** : Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme du Pays de George Sand le solde de la prestation convenue et restant due un mois avant le début de la prestation sauf en cas d'inscription sans hébergement ou d'inscription tardive (voir article 2). Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est réputé considéré comme ayant annulé son séjour sauf accords préalables.

### **Article 4 : Capacité : le contrat est établi pour un nombre précis de personnes.**

Le nombre de participants doit être communiqué par le client et validé par l'Office de Tourisme au moment de son inscription. Le nombre de personne est indiqué sur le contrat. En cas de diminution d'effectif du fait du client, aucun remboursement ne sera envisagé sauf accord préalable entre les deux parties. En cas d'augmentation d'effectif, un nouveau contrat devra être réalisé pour les personnes supplémentaires avec l'accord préalable de l'Office de Tourisme du Pays de George Sand.

### **Article 5 : Bon d'échange :**

Dès paiement de la facture, l'Office de Tourisme du Pays de George Sand adresse le ou les bons d'échange aux prestataires concernés par la vente du séjour ainsi qu'au client.

### **Article 6. Arrivée :**

**6a/ Pour un séjour randonnée avec hébergement** : Le client doit se présenter au jour et heure mentionnés figurant sur les bons d'échange hébergement, restauration et randonnée. En cas d'impossibilité, d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il s'engage à avertir l'Office de Tourisme du Pays de George Sand au 02 54 48 22 64 et à prévenir le prestataire dont l'adresse et le téléphone figurent sur la confirmation.

En cas de retard du fait du client, le programme sera alors écourté, adapté ou annulé. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

**6b/ Pour une inscription randonnée sans hébergement** : Le client doit se présenter au jour et heure mentionnés sur le bon d'échange randonnée. En cas d'impossibilité, d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il s'engage à avertir l'Office de Tourisme du Pays de George Sand au 02 54 48 22 64. En cas de retard du fait du client, le programme sera alors écourté ou annulé. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

### **Article 7. Annulation**

Pour toute annulation du fait du client et notifié par lettre recommandée ou par courriel, la somme retenue par l'Office de Tourisme sera la suivante : 100 % sauf accord préalable entre les deux parties.

### **Article 8 Interruption de la prestation du fait du client**

En cas d'interruption de la prestation/du séjour du fait du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **Article 9 : Modification par l'Office de Tourisme du Pays de George Sand d'un élément substantiel du contrat de voyage.**

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation, l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification substantielle dans le programme, le client a la possibilité soit de résilier son contrat et d'obtenir le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter la modification du contrat par une prestation équivalente, ce qui entraînera un avenant signé par les parties et le renoncement à tout dédommagement compensatoire.

### **Article 10 : Remboursement pour cas de force majeure**

L'Office de Tourisme du Pays de George Sand s'engage à rembourser intégralement ou partiellement le client en cas d'annulation par l'Office de Tourisme du Pays de George Sand de la Randonnée à thèmes due à un événement constituant un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil français.

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste ne soit exhaustive : les catastrophes naturelles (inondations, séismes, tempêtes, etc.) ; les événements climatiques exceptionnels ; les décisions gouvernementales ou administratives interdisant ou restreignant les déplacements. Le remboursement sera effectué dans les meilleurs délais, sous réserve de la présentation par le client des justificatifs nécessaires (RIB).

### **Article 11. Responsabilités et données personnelles**

L'Office de Tourisme du Pays de George Sand propose au client diverses prestations mais demeure l'unique interlocuteur du client : il répond devant lui de l'exécution des obligations découlant du contrat et des présentes conditions générales et particulières de vente. L'Office de Tourisme du Pays de George Sand ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Dans le cadre de l'exécution de ce présent contrat, vos coordonnées personnelles (nom, adresse, coordonnées téléphoniques ainsi que tout élément lié à la bonne exécution de ce contrat) sont collectées. Ces données font l'usage d'un traitement par le service commercialisation de l'Office de Tourisme du Pays de George Sand et sont conservées le temps nécessaire au traitement des données. Vous disposez du droit de demander à l'Office de Tourisme du Pays de George Sand d'accéder à vos données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, du droit de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité de vos données, en lui adressant une demande à l'adresse suivante : [accueil@pays-george-sand.com](mailto:accueil@pays-george-sand.com). Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

**Article 12 Réclamation & Litige** : Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office de Tourisme du Pays de George Sand dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception, et peut-être signalée par écrit, éventuellement au prestataire de service concerné. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat seront soumis avant toute procédure judiciaire à la médiation conformément à la Charte de la Médiation du Tourisme et du Voyage (MTV) – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

### **Article 13. Assurance – garanties**

L'Office de Tourisme du Pays de George Sand a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle de voyages auprès de la Compagnie d'Assurance SMACL et une garantie financière auprès de Groupama Assurances, crédit&Caution – 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris. Le client de par sa responsabilité civile est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Je reconnais avoir lu et j'accepte les conditions de réservation et d'annulation

Paraphe obligatoire